



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

Par arrêté en date du 28 avril 2023, le Président du Pays de l'Isle en Périgord a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui se déroulera pendant une durée de 35 jours du :

1 juin 2023 à partir de 9h00 au 5 juillet 2023 inclus à 12h00 heure française métropolitaine

La procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de l'Isle en Périgord est engagée pour définir un projet de territoire adapté aux enjeux spécifiques de son périmètre. Le SCoT est un document de planification qui fixe des orientations et objectifs concernant, notamment, l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique... Ces orientations sont appelées à être ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, joints au dossier d'enquête publique. À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Pays de l'Isle en Périgord pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête ; il fera alors l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Par décision n° E23000018/34 en date du 21 février 2023, la Présidente du Tribunal Administratif de BORDEAUX a désigné Monsieur Jean-Marc DIVINA en qualité de Président de la commission d'enquête, ainsi que Monsieur René COUSY et Monsieur Loïc LUCAS, membres titulaires de la commission, pour procéder à l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sous format papier dans les lieux de consultation précisés dans le tableau ci-après ainsi qu'au siège du Pays de l'Isle en Périgord, aux jours et heures d'ouverture. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.
- Sous format numérique sur le site internet du Syndicat Mixte <https://www.pays-isle-perigord.com/scot/les-documents-a-telecharger/>, et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : registre.agrn.fr.
- Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège du Pays de l'Isle en Périgord, aux jours et heures d'ouverture précisés dans le tableau ci-après.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête, disponibles dans les lieux de consultation, aux jours et heures d'ouverture précisés dans le tableau ci-après.
- Par courrier, au siège de l'enquête publique, adressé à : Monsieur le Président de la commission d'enquête du dossier d'élaboration du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord ; Espace Aliénor, 255 rue Martha Desrumaux 24000 Périgueux.
- Par voie électronique, aux adresses suivantes :
 - sur le registre dématérialisé unique visé : registre.agrn.fr
 - scot@pays-isle-perigord.com, en indiquant comme objet : « enquête publique SCoT Pays de l'Isle en Périgord ».

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres, tiendra également des permanences, pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-après :

Lieu de consultation du dossier d'enquête publique	Adresse	Horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier d'enquête publique	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES
Siège du Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Espace Aliénor 255 rue Martha Desrumaux 24000 Périgueux	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h30 13h30 – 17h00	Le 1^{er} juin De 9h00 à 12h00 Le 4 juillet De 14h00 à 17h00
Siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux			Le 6 juin De 14h00 à 17h00 Le 30 juin De 9h00 à 12h00
Siège de la Communauté de communes Isle Vern Salembre	Le Bateau, 43 Rue Victor Hugo, 24110 Saint-Astier	Du lundi au vendredi 9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	Le 5 et 29 juin De 9h00 à 12h00 Le 14 juin De 14h00 à 17h00
Siège de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord	2 Rue du Périgord, 24400 Mussidan	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h00 14h00 – 17h00	Le 8 juin De 9h00 à 12h00 Le 20 et 26 juin De 14h00 à 17h00
Siège de la Communauté de communes Isle Double Landais	4 bis Rue du Maréchal Joffre, 24700 Montpon-Ménéstérol	Du lundi au vendredi 08h30 – 12h00	Le 7, 12 et 28 juin De 9h00 à 12h00
Mairie de Vergt	3 Place Charles Mangold, 24380 Vergt	Lundi, mardi, jeudi 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00 Le mercredi 9h00 – 12h00 Le vendredi 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30	Le 15 juin De 9h00 à 12h00 Le 27 juin De 14h00 à 17h00
Mairie de Sorges et Ligeux en Périgord	1 Place de la Mairie, 24420 Sorges et Ligeux en Périgord	Du lundi au vendredi 08h00 – 12h00 Les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois 9h00 – 12h00	Le 6 et 17 juin De 9h00 à 12h00

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par la commission d'enquête pourront être consultés au Pays de l'Isle en Périgord aux jours et heures d'ouverture pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet du Pays de l'Isle en Périgord : <https://www.pays-isle-perigord.com/scot/les-documents-a-telecharger/>.